

<b>D 25-70</b>  <b>TARIFS COMMUNAUX 2026.</b>  Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le six novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u></p> <p>Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE, Dominique FROT, Adjoints au Maire, Alain BERTAUD, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON Patrick BARBA, Nathalie MAHIER, Joanna de KERGORLAY, Fabien DUPONT, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI, Conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u></p> <p>Alain GOSSELIN : pouvoir donné à Olivier COLIN Sylvia FLEURY : pouvoir donné à Alain BERTAUD Patrick BLOSSE : pouvoir donné à Olivier HOMOLLE Antoine ARIF : pouvoir donné à Laurent LAEMLÉ</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
---	---

Laurent LAEMLÉ propose aux membres du conseil municipal de fixer les tarifs communaux pour 2026 et informe de l'avis favorable des membres de la commission CATAc.

Laurent LAEMLÉ propose les tarifs suivants pour l'année 2026, lesquels sont approuvés à l'unanimité, par les membres du conseil municipal :

**a) Tarifs restaurant scolaire et tranches des quotients familiaux.**

Référence tarifs actuels : délibération D24-86 du 24 octobre 2024.

Les membres de la commission CATAc proposent de revaloriser d'environ 2 % les tranches des montants du quotient familial (sans modification des tarifs du restaurant scolaire) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026 :

QUOTIENT FAMILIAL		PRIX PAR REPAS	PRIX PAR REPAS
Depuis le 01/09/2025	A Compter du 01/09/2026	Au 01/09/2025 (pas de changement)	Au 01/09/2026
<b>Elèves domiciliés dans la commune</b>			
jusqu'à 235 €	<b>jusqu'à 240 €</b>	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
de 236.00 à 289.00 €	<b>de 241 à 295 €</b>	<b>2,20 €</b>	<b>2,20 €</b>
De 290.00 à 340.00 €	<b>De 296 à 347 €</b>	<b>2,60 €</b>	<b>2,60 €</b>
De 341.00 à 530.00 €	<b>De 348 à 541 €</b>	<b>2,80 €</b>	<b>2,80 €</b>
De 531.00 à 739.00 €	<b>De 542 à 754 €</b>	<b>3,20 €</b>	<b>3,20 €</b>
Au-delà de 740.00 €	<b>Au-delà de 755 €</b>	<b>3,90 €</b>	<b>3,90 €</b>
<b>Elèves non domiciliés dans la commune</b>		<b>3.90 €</b>	<b>3.90 €</b>
<b>Adultes dont personnel communal</b>		<b>6.10 €</b>	<b>6.10 €</b>

**b) Tarifs garderie périscolaire.**

Référence tarifs actuels : D24-86 du 24 octobre 2024.

Les membres de la commission CATAc proposent de revaloriser les tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2026 :

	Montant par élève, à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2026 (rappel 2025)	Montant par élève, à partir de 2 enfants inscrits d'une même famille, à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2026 (rappel 2025)
Matin ou soir	<b>2,25 €</b> (2.20€)	<b>1,80 €</b> (1.75 €)
Matin et soir	<b>3,60 €</b> (3.50€)	<b>2,90 €</b> (2.80 €)
Garde exceptionnelle*	<b>5,60 €</b> (5.50€)	<b>5,60 €</b> (5.50 €)
Matin ou soir	<b>5,00 €</b> (5.00€)	<b>5,00 €</b> (5.00€)
Dépassement d'heure au- delà de l'horaire de fermeture		

et de fixer le forfait annuel d'inscription familiale à **24.00 €** (23.50 € en 2025), exigible dès la première facturation.

\*exemption du paiement d'un forfait annuel d'inscription familiale mais limitation du bénéfice de ce tarif à un maximum de 6 passages par élève durant une même année scolaire.

### **c) Tarifs droits de place du marché**

Référence tarifs actuels : délibération D24-86 du 24 octobre 2024.

Propositions de tarifs de la commission CATAc, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

Emplacements extérieurs :

- **3,35 €/ml** (HS : 15/06-15/09) – avant : 3,25 €/ml
- **1,40 €/ml** (BS : 16/09-14/06) – avant : 1,35 €/ml
- Abonnement annuel (jeudis) : **72 €/ml** – avant : 69 €/ml

→ Tarifs auxquels sera ajoutée la redevance d'enlèvement d'ordures qui sera décidée par la CC NCPA.

Marché couvert :

- Journée HS : **3,35 €/ml** – avant : 3,25 €/ml
- Journée BS : **2,35 €/ml** – avant : 2,30 €/ml
- Forfait annuel : **472 €/ml** – avant 462 €/ml

Marché couvert – case (2,5 m linéaires) : **1180 €** (avant : 1 155 €)

Pour les cas particuliers, nombre de cases arrondi à la ½ case supérieure.

→ Tarifs auxquels sera ajoutée la redevance d'enlèvement d'ordures qui sera décidée par la CC NCPA.

---

Marchés nocturnes, marchés à thème (électricité incluse) : **5,60 €/ml** (avant : 5,50 €/ml)

Branchemennt électrique journalier : **1,20 €** (avant : 1,15 €)

Mange-debout : **410 €/an** pour 3 tables (avant : 400 €)

---

### **d) Tarifs des concessions au cimetière**

Référence tarifs actuels : délibération D24-86 du 24 octobre 2024.

Les membres de la commission CATAc proposent de revaloriser les tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2026 comme suit :

Tarifs des concessions du cimetière	Tarifs depuis le 01/01/2025	Tarifs Au 01/01/2026
Emplacement de concession trentenaire 2 m <sup>2</sup>	<b>690 €</b>	<b>705 €</b>
Cavurne (case enterrée) 30 ans	<b>1065 €</b>	<b>1090 €</b>
Colombarium (case hors sol) 30 ans	<b>925 €</b>	<b>945 €</b>
Emplacement de concession trentenaire 2 m <sup>2</sup> avec caveau 2 personnes	<b>2 660 €</b>	<b>2 720 €</b>

---

### **e) Tarif emplacement cabine de plage propriétaires**

Référence tarifs actuels : délibération D24-86 du 24 octobre 2024.

Les membres de la commission CATAc proposent de fixer le tarif suivant au 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

La cabine : **130 €/an**

(avant : 125 €/an)

Accusé de réception en préfecture  
014-211403381-20251110-D25-70-DE  
Date de télétransmission : 10/11/2025  
Date de réception préfecture : 10/11/2025

**f) Tarifs location logements meublés aux surveillants de plage**

Référence tarifs actuels : délibération D24-86 du 24 octobre 2024.

Les membres de la commission CATAc proposent de revaloriser les tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

<b>Logements de fonction meublés, forfait à la semaine</b>	Depuis le 01/01/2025	Tarifs au 01/01/26
	Prix à la semaine	Prix à la semaine
N° 7 rue Abbé Anne (1 <sup>er</sup> étage)	115.00 €	<b>118.00 €</b>
N° 2 rue du Général Leclerc (1 <sup>er</sup> étage côté Est)	105.00 €	<b>108.00 €</b>
N° 1 boulevard de Saint-Philbert (1 <sup>er</sup> étage au fond de la cour)	82.00 €	<b>85.00 €</b>
N° 7 Boulevard des Belges	139.00 €	<b>142.00 €</b>

**g) Tarifs autres loyers**

<b>Logements meublés et non meublés, forfait au mois</b>	Actuellement	Tarifs au 01/01/26
	prix au mois	Prix au mois
N° 1 boulevard de Saint-Philbert (rez-de-chaussée fond de la cour)	<b>118 €</b>	<i>Sera proposé ultérieurement</i>
N° 7 Boulevard des Belges	<b>590 €</b>	
Rue de la gare	<b>513 €</b>	

**h) Tarif du loyer mensuel des garages.**

Référence tarifs actuels : délibération D24-86 du 24 octobre 2024.

Les membres de la commission CATAc proposent de fixer le tarif suivant au 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

Garages situés 52 rue du stade : **65 €/mois** (avant : 65 €) inchangé (garage HLM )

**i) Tarif droit de place pour les commerçants ambulants (Food Truck).**

Référence tarifs actuels : délibération D24-86 du 24 octobre 2024.

Les membres de la commission CATAc proposent de fixer les tarifs suivant au 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

**1- Sur le parking Emile LANGLOIS :**

**• 2025 :**

- 140 € l'emplacement à raison de 1 jour par semaine pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 15 septembre (2 jours maximum par semaine).
- 180 € l'emplacement à raison de 1 jour par semaine pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre (2 jours maximum par semaine).

Accusé de réception en préfecture  
Date de télétransmission : 10/11/2025  
Date de réception préfecture : 10/11/2025

- **A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :**

- **150 €** l'emplacement à raison de 1 jour par semaine pour la période du 15 juin au 15 septembre (2 jours maximum par semaine).
- **190 €** l'emplacement à raison de 1 jour par semaine pour l'année du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre (2 jours maximum par semaine).

**2- Lors d'animation en ville :**

a. **62 € la ½ journée** (le temps d'un repas : le midi ou le soir) (avant : 60 €)

b. **82 € la journée** (le temps de 2 repas : le midi et le soir) (avant : 80 €)

**j) Tarifs des droits d'entrée aux manifestations culturelles du petit théâtre (patronage), de la salle des fêtes et du cinéma.**

Référence tarifs actuels : D24-86 du 24 octobre 2024.

Les membres de la commission CATAc proposent de ne pas modifier les tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Tarifs depuis le 16 novembre 2015 :

- Tarif A à 8 € pour les enfants de moins de 12 ans
- Tarif B à 12 €
- Tarif C à 15 €
- Tarif D à 18 €
- Tarif E : 20 €
- Tarif F : 25 €

**k) Tarifs de location des salles communales.**

Référence tarifs actuels : délibération D24-86 du 24 octobre 2024.

Les membres de la commission CATAc proposent les tarifs suivants au 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

	<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2026</b>	Depuis 01/01/2025
<b>Salle d'exposition de la gare</b> Tarif journalier mois de juin, juillet, août et septembre Tarif journalier les autres mois	<b>31 €</b> <b>25 €</b>	30 € 24 €
<b>Salle polyvalente : 6 rue Abbé Agnez</b> - pour les particuliers (vin d'honneur) maxi 4 h d'occupation ; fin à 21 h 00 maxi - pour les assemblées de copropriété (½ journée)	<b>92 €</b> <b>255 €</b>	90 € 250 €
<b>Salle des fêtes : 10 boulevard des Belges</b> - pour les réunions de copropriété et les associations hors Houlgate / la ½ journée	<b>460 €</b>	450 €
<b>Pas de location aux particuliers.</b>		
<b>Salle Cécile SOREL : 3 rue Abbé Anne</b> (sous la salle des fêtes) - pour les réunions de copropriété et les associations hors Houlgate	<b>72 €</b> <b>la demi-journée</b>	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">           Accusé de réception en préfecture            014-21140381-20251110-D25-70-DE            Date de télétransmission : 10/11/2025            Date de réception préfecture : 10/11/2025         </div> <b>70 €</b> <b>la demi-journée</b>

<b>Petit Théâtre</b> - pour les réunions de copropriété et les associations hors Houlgate (nourriture interdite)	<b>460 €</b>	<b>450 €</b>
---	--------------	--------------

#### I) **Tarifs des emplacements cirque et guignol.**

Référence tarifs actuels : délibération D24-86 du 24 octobre 2024.

Les membres de la commission CATAc proposent de modifier les tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

- Cirque : **60 €** pour 24 h (avant : 58 €)
- Guignol : **22 €** pour 24 h (avant : 21 €)

#### m) **Droits d'occupation du domaine public.**

Référence tarifs actuels : délibération D24-86 du 24 octobre 2024.

Les membres de la commission CATAc proposent les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

	Redevance d'occupation forfaitaire par mètre carré	Redevance d'occupation journalière par mètre carré
Redevance pour exploitation commerciale : terrasses non aménagées, « Stop trottoir » ou autres commerces	Tarif annuel à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2026 <b>63 € / m<sup>2</sup>/an</b>  61 € depuis 1 <sup>er</sup> janvier 2025	Tarif à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2026 <b>0,70 € / m<sup>2</sup> / jour</b>  0,68 € / m <sup>2</sup> / jour au 01/01/25
Redevance pour exploitation commerciale : terrasses avec structure démontable (plancher et/ou type semi close* <sup>1</sup> )	Tarif annuel à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2026 <b>73 € / m<sup>2</sup>/an</b>  70 € / m <sup>2</sup> au 01/01/2025	Tarif à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2026 <b>0,82 € / m<sup>2</sup>/jour</b>  0,78 € / m <sup>2</sup> / jour au 01/01/25
Redevance pour exploitation commerciale : terrasses avec structure démontable (type close* <sup>2</sup> même temporairement)	Tarif annuel à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2026 <b>83 € / m<sup>2</sup>/an</b>  81 € / m <sup>2</sup> au 01/01/2025	Tarif à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2026 <b>0,93 € / m<sup>2</sup>/jour</b>  0,90 € / m <sup>2</sup> / jour au 01/01/2025
Redevance pour occupation à but non commercial* <sup>3</sup>		<b>0,38 € / m<sup>2</sup> / jour</b> (0,37 € / m <sup>2</sup> / jour au 01/01/2025)

\*<sup>1</sup> semi-close (store banne ou joues)

\*<sup>2</sup> close : store banne, joues et façades

\*<sup>3</sup> exemples : échafaudage, bennes, travaux ...

Accusé de réception en préfecture  
014-211403381-20251110-D25-70-DE  
Date de télétransmission : 10/11/2025  
Date de réception préfecture : 10/11/2025

La construction de terrasses aménagées doit faire l'objet d'une déclaration préalable (dépôt demande d'urbanisme en mairie).

---

**n) Les tarifs de stationnement des bus de tourisme parking de la petite vitesse sont inchangés (50 €/ jour).**

---

**o) Droit de place pour un commerçant ambulant parking du temple.**

Référence tarifs actuels D24-86 du 24 octobre 2024.

Les membres de la CATAc proposent de modifier les tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

Droit de place pour le commerçant ambulant qui s'installe sur le parking du Temple - 3<sup>ème</sup> bataillon du génie : **2 650 € / an** (2 600 € / an en 2025).  
(emplacement d'un véhicule limité à 15 m<sup>2</sup> maximum)

---

**p) Location d'un local à la société KITE PARADISE.**

Références tarifs actuels : délibération D24-86 du 24 octobre 2024.

Location d'un local situé sur le parking BP à la société KITE PARADISE représentée par Kévin LEFEVRE :

Loyer – charges comprises : **118 € / mois** (avant : 115 €)

---

**q) Occupation du domaine privé de la commune pour le stockage des containers de la DSP « L'instant plage ».**

Références tarifs actuels : délibération D24-86 du 24 octobre 2024.

Proposition de la CATAc de maintenir en 2025 le tarif pour l'occupation du domaine privé de la commune, à savoir une partie des terrains cadastrés section AM n° 232 et 234 situés chemin de Troussauville à HOULGATE (zone artisanale) pour le stockage des containers appartenant au délégataire de la DSP pôle Ouest de la plage dénommée « L'Instant Plage » pendant la période hivernale.

Modalités de la mise à disposition :

Période : du 15 octobre 2025 au 15 mars 2026 ;

Tarif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 : **1 500 € pour l'ensemble de la période.**

Période : du 15 octobre 2026 au 15 mars 2027 ;

Tarif à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026 : **1 550 € pour l'ensemble de la période.**

---

**r) Occupation du domaine public de la commune pour l'organisation d'une brocante professionnelle à raison d'une fois par mois.**

Montant forfaitaire : **1 225 € / an** (avant : 1200 €)

Zone limitée au parking des roses et à la contre-allée (piétonne) du marché couvert.

Accusé de réception en préfecture  
014-211403381-20251110-D25-70-DE  
Date de télétransmission : 10/11/2025  
Date de réception préfecture : 10/11/2025

**s) Tarif pour l'occupation du domaine public herbage.**

Réf. Délibération D22-55 du 21 avril 2022

Tarif : 102 € / hectare / an (avant : 100 €)

Un contrat d'occupation du domaine public devra être signé entre la mairie et le locataire.

---

**t) Tarif pour l'organisation d'une foire aux plantes – parking de la petite vitesse.**

Tarif : 300 € / jour



Olivier COLIN,  
Maire.